

Fiche de l'élève



Ministère
de l'Éducation

La collecte et la mise à jour des renseignements sur la fiche de l'élève sont autorisées en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Les personnes qui utilisent ces renseignements sont les agentes et agents de supervision, la directrice ou le directeur et le personnel enseignant de l'école.

Cette fiche contient des renseignements essentiels, consignés dans le DSO, et aidera, en cas d'urgence, à rejoindre l'élève, la mère, le père, la tutrice ou le tuteur.

On communiquera avec la directrice ou le directeur d'école au sujet de la collecte des renseignements consignés sur cette fiche.

Nom de famille et prénom(s)		Sexe	Numéro matricule (NIM/NISO)	École	
Adresse actuelle		Téléphone		Adresse	
		Date de naissance			
		Document vérifié			
		Téléphone (travail)	Téléphone (domicile)	Date d'inscription	
Mère				École précédente	
Père				Adresse	
Tutrice ou tuteur				Date de départ	
Garde de l'enfant				Destination	
Autres renseignements				Date de transfert	
				École d'accueil	
				Adresse	
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		Téléphone (travail)	Téléphone (domicile)	Dossier scolaire de l'Ontario	
Nom				Date de la demande	Date de la réception
Liens de parenté					Date de l'envoi